

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonné doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 12 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
2 — 21 — — soir, Omnibus.
4 — 13 — — Express.
7 — 13 — — Omnibus.
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 02 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 51 — — Express.
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.
5 — 52 — — soir, Omnibus.
10 — — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.
Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

LA QUESTION DU LUXEMBOURG.

Sous ce titre on lit dans la Patrie :

Le bruit s'est répandu que des nouvelles importantes étaient arrivées de Berlin, et que ces nouvelles présentaient la situation dans un sens plus favorable encore que les précédentes au maintien de la paix.

Nous croyons savoir, en effet, que les premières conversations échangées à Berlin, depuis le retour de M. de Bismarck, sont loin de justifier l'attitude prise par les principaux journaux prussiens.

Il nous arrive, d'ailleurs, des dépêches qui nous montrent que ces journaux eux-mêmes ont modifié leur langage.

Il résulterait, dans tous les cas, des bruits accrédités hier à Berlin, dans les cercles diplomatiques, que les négociations engagées par les trois grandes puissances, l'Angleterre, la Russie et l'Autriche, auraient abouti à une proposition pour la réunion d'une Conférence.

Cette Conférence, à laquelle seraient invités à prendre part les gouvernements de Berlin et de Paris, et dans laquelle le roi des Pays-Bas serait représenté comme grand-duc du Luxembourg, se tiendrait à Londres.

Elle aurait pour base l'évacuation de la forteresse du grand-duché, et pour but le règlement de la situation nouvelle du territoire luxembourgeois, par la révision des traités de 1815 et de 1839.

L'adhésion des cabinets de Berlin et de Pa-

ris à la proposition des grandes puissances était regardée comme probable.

De nouveaux renseignements nous permettent de confirmer les nouvelles qui précèdent.

Il demeure certain qu'une Conférence, composée des représentants des puissances signataires des traités de 1839, se réunira à Londres, dans le but de régler définitivement l'avenir du grand-duché du Luxembourg.

La base de la neutralisation du territoire luxembourgeois est acceptée par la Prusse et la France.

Les journaux de Vienne, du 27 avril, constatent, d'après des informations puisées à bonne source, que l'Autriche, avant qu'il fût question de la médiation des autres puissances, a proposé aux deux parties en cause, ainsi qu'aux grandes puissances, les deux solutions suivantes :

Ou bien neutralisation du grand-duché du Luxembourg, avec l'évacuation par la Prusse de la forteresse, qui serait démantelée; ou bien réunion à la Belgique du grand-duché, auquel serait étendue la neutralité belge.

Cette dernière proposition aurait échoué par suite de l'opposition de la Belgique et des difficultés que la Constitution belge présenterait à ce projet.

Mais, depuis que l'Empereur des Français aurait renoncé aux droits qu'il avait pour ainsi dire déjà acquis sur le Luxembourg par le traité avec la Hollande, la première proposition autrichienne de la neutralisation du Luxembourg semblerait entrer en voie de réalisation.

Il est à espérer que la Prusse abandonnera

des droits dont la valeur formelle est devenue au moins douteuse depuis la dissolution de la Confédération germanique.

On lit dans la Gazette de l'Allemagne du Nord, de Berlin :

« Il ne faut pas s'attendre à une communication du gouvernement à l'ouverture des Chambres. Celles-ci étant convoquées pour un but spécial, et le gouvernement n'étant pas en situation d'aller au-delà du terrain des délibérations sur la Constitution de l'Allemagne du Nord, le discours d'ouverture aura probablement pour unique objet l'œuvre de la Constitution de l'Allemagne du Nord. »

On assure à Berlin, qu'en dehors des réponses des cabinets de Vienne, Londres et Saint-Petersbourg aux demandes d'explication sur le traité de 1839, le gouvernement prussien n'a reçu jusqu'ici aucune communication proposant une médiation relative à la question du Luxembourg.

L'Office Reuter, de Londres, annonce que la Prusse accepte l'invitation à la conférence, mais qu'elle n'accepte pas préalablement les conditions relatives à la neutralisation, à l'évacuation et au rasement de la forteresse.

Si la conférence se prononce pour l'acceptation de ces conditions, la Prusse y consentira aussi sous la garantie des puissances européennes.

On écrit de Berlin, 27 avril :

Les cabinets de Vienne, Londres et Saint-Petersbourg ont proposé ici la réunion d'un Congrès qui aurait à résoudre la question du

Luxembourg. Il paraît que le gouvernement prussien fait dépendre sa décision de l'adhésion du cabinet des Tuileries à la proposition des puissances concernant la neutralisation du grand-duché de Luxembourg.

Les journaux de Berlin publient le texte définitif de la Constitution de la Confédération du Nord, tel qu'il a été adopté par le Reichstag et le gouvernement.

Les signataires de ce pacte « forment une confédération perpétuelle en vue de la protection du territoire de la Confédération et du droit y régnant, en vue de la prospérité du peuple allemand. »

Il est à remarquer que la Confédération germanique, « dont le principe était indissoluble et dont aucun membre, par conséquent, n'avait la liberté de se détacher, » se constituait en 1815 dans des termes à peu près identiques.

Aux termes de l'article 1^{er} de la Constitution de la Confédération du Nord, les Etats confédérés sont au nombre de vingt-deux.

Les journaux du Luxembourg poursuivent en ce moment une vigoureuse campagne contre le projet d'annexion de leur territoire à la Belgique.

Voici les dernières réflexions du journal religieux le plus répandu, le Wort :

« Le Luxembourg est aujourd'hui le coin de terre le plus heureux de l'Europe, tandis que la Belgique use de ses meilleures forces dans des luttes intestines, et qu'elle est devenue un des Etats les plus malheureux. Et l'on

Faustin voulait lui dire :

— Mon ami, vous me plaisez infiniment. Voulez-vous me permettre de vous caresser ?

Le chien comprit qu'il pouvait consentir à cette familiarité; il s'approcha avec confiance et laissa notre jeune savant passer la main sur son dos fauve et lustre.

Ce fut alors que Faustin remarqua un charmant collier de maroquin rouge, avec une plaque de métal.

Cette plaque était pour ainsi dire la carte de visite du chien.

Faustin y lut ceci :

Ariel, chez Mlle Yolande de Narcey,
6, rue des Champs-Élysées.

— Il a un nom fantastique, se dit Faustin, le nom du petit lutin de Shakespeare dans la Tempête.

— Ariel! Ariel! dit-il en interpellant le levrier. Le chien dressa les oreilles, et le regarda d'un air un peu étonné, qui voulait dire :

— Par quel hasard, Monsieur, ai-je l'avantage d'être connu de vous ?

— Ariel, mon bel Ariel, répéta Faustin en le caressant de nouveau.

Cette fois, le levrier remua la queue, se familia-

FEUILLETON.

4

LES MAGICIENNES D'AUJOURD'HUI.

(Suite.)

III. — UN MONSIEUR QUI RAMÈNE LES PETITS CHIENS.

Faustin flânait sur les boulevards et suivait le chemin qui va de la rue Caumartin, où demeurait Mme Dorvigny, jusqu'au boulevard du Temple, où il avait choisi son gîte.

Il était arrivé au boulevard des Italiens; il cheminait, tout en rêvant, les pieds sur l'asphalte et le cœur dans le jardin de sa tante.

Pendant qu'il marchait, le regard en dedans et le pied non pas précisément en dehors, mais en avant, en heurtant des passants, qu'il ne voyait même pas, il sentit quelque chose sous sa botte et entendit un cri douloureux.

Il crut avoir marché sur le pied d'un promeneur, ce qui aurait pu lui faire une mauvaise affaire, un homme ne se laisse pas marcher sur le pied; mais un chien est meilleur, il se laisse marcher sur la patte.

Or, Faustin, avait marché sur la plus jolie patte du monde.

Cette patte élégante et menue appartenait à un petit levrier fauve, d'une admirable finesse. Il était évident qu'il venait d'arriver à ce pauvre levrier quelque grand évènement. Il ne s'arrêta qu'une seconde, se remit en course, traversa la chaussée une douzaine de fois, au milieu des voitures, effleurant de nouveau Faustin, puis prenant son élan, il disparut le long du boulevard, sur ces rails invisibles que les levriers ont sous leurs pattes.

— Voilà un charmant animal, se dit Faustin qui l'avait analysé d'un coup-d'œil. Si, comme on l'affirme, le levrier est originaire du Levant, les Orientaux devraient avoir une grande admiration pour les chiens; je ne comprends pas pourquoi ils disent, en manière d'injure : « Ces chiens de chrétiens ! »

Il fut interrompu dans ses réflexions canines par une espèce de flèche qui lui passait entre les jambes; c'était le levrier qui revenait sur ses pas. Le pauvre animal recommença à aller et venir dans tous les sens : quelquefois ralentissant sa course, il paraissait préoccupé; puis s'il apercevait un domestique en livrée, il s'élançait pour le rejoindre; mais, après l'avoir flairé, il s'éloignait tristement.

— Monsieur cherche un valet de chambre? dit un gamin au petit levrier. — Combien Monsieur donne-t-il pour cirer ses bottes et broser son habit jaune ?

En disant cela, l'enfant avança la main pour tirer les fines oreilles du charmant levrier; mais celui-ci lui montra deux rangées de petites dents blanches.

— Ne fais pas de mal à ce pauvre chien, entendsto, dit Faustin au gamin.

— On ne peut plus tirer les oreilles d'un chien à présent! répondit l'enfant.

Puis se tournant vers le levrier, il lui dit d'un ton respectueux :

— Pardon, excuse de vous avoir insulté, M. le marquis de la Niche, seigneur du Chenil.

Et il s'éloigna en sifflant.

Faustin resta seul en face du levrier, et, d'un commun accord, tous les deux s'arrêtèrent pour se regarder.

Faustin aimait les chiens. Mais ce n'était pas seulement une passion zoologique; il ressentait pour eux cette affectueuse sympathie que les honnêtes gens éprouvent les uns pour les autres.

Il regarda le beau levrier avec un tendre intérêt. Les chiens comprennent admirablement le langage des yeux. Celui-ci vit parfaitement que le regard de

conseille aux Luxembourgeois de se faire Belges!
» Que la Belgique suive sa route, nous suivons la nôtre. »

Nous devons citer également l'article suivant de l'*Union*, journal officiel du grand-duché de Luxembourg, publié sous le titre : *La Situation*.

« Jamais le pays n'a traversé une crise aussi terrible que celle à laquelle nous assistons en ce moment. La marche des affaires est interrompue, le commerce est en souffrance, le crédit est ébranlé; et de jour en jour cette situation se complique par l'incertitude des événements que l'avenir nous prépare.

« Aujourd'hui nos esprits sont tellement fatigués, qu'on regarderait comme un bienfait une solution quelconque. Ce qu'il y a de plus poignant dans cette situation, c'est l'idée que notre sort sera fixé par une guerre acharnée ou par des traités à intervenir entre les grandes puissances. Dans l'un et l'autre cas, notre rôle est bien triste; car quoique partie intéressée, nous ne pouvons jouer qu'un rôle passif. Si c'est la guerre qui dit son dernier mot, nous pourrions bien être traité plus tard en pays conquis; si ce sont des traités, notre sort dépendra de la convenance de la haute politique du jour.

« Si nous ne pouvons rien changer au cours des événements, nous devons cependant détruire des erreurs qui se propagent dans la presse étrangère, concernant les vœux de la population luxembourgeoise. Depuis huit jours on dit et on répète que les Luxembourgeois demandent à hauts cris l'annexion à la Belgique, leur patrie mère. A mon avis, les Luxembourgeois n'ont pas ces tendances; loin de désirer cette annexion, ils la considéreraient comme un malheur pour le pays. »

Une autre feuille locale, le *Das Land*, examine la question de savoir comment pourrait être modifiée la Constitution du grand-duché, qui déclare l'Etat indépendant, indivisible et inaliénable. Cette modification ne pourrait avoir lieu, selon le *Das Land*, par la voie constitutionnelle ordinaire, et la cession du Luxembourg ne saurait être ratifiée qu'à l'aide d'un plébiscite.

Le journal luxembourgeois termine en disant que c'est en effet ce dernier mode qui a été prévu dans les délibérations des puissances et dans les résolutions éventuelles des souverains.

Les graves préoccupations qui tiennent en France tous les esprits en suspens, ont leur contre-coup en Italie, où elles dominent, en ce moment, les questions qui passionnent le plus l'opinion publique: question romaine et questions financières.

On se demande de toutes parts quelle sera l'attitude du cabinet de Florence, si, en dépit des efforts de la diplomatie, la paix venait à être troublée.

Le journal *l'Italie* n'hésite pas à rappeler à ce sujet que le président du conseil a déclaré que l'Italie était libre de tout engagement, en ce qui concerne la politique extérieure et tout donne à croire que la conduite du gouvernement sera conforme à cette déclaration.

On écrit de Florence, le 25 avril :

Sur la proposition du baron Ricasoli, et avec l'assentiment de M. Ratazzi, la Chambre des députés a nommé aujourd'hui une nouvelle commission d'enquête pour étudier les conditions anormales de la province de Palerme et les moyens d'y remédier.

La proposition de M. Semenza pour la libre culture du tabac a été prise en considération.

Une quarantaine de sept jours a été ordonnée pour les provenances de Dalmatie à cause du choléra.

La *Gazette de Florence* dément d'une manière absolue que le ministre des finances ait l'intention de proposer l'émission d'un papier-monnaie sous forme d'assignats.

En annonçant, dans son Bulletin hebdomadaire, que le roi Christian IX, le jour même de son débarquement à Copenhague, avait signé un rescrit annonçant qu'il reprend l'exercice de sa souveraineté, dont le dépôt avait été confié, en son absence, au prince royal, le *Moniteur du soir* parle en ces termes des dispositions qui règnent dans la capitale du Danemark et dans les provinces de la monarchie danoise :

« La population désire toujours avec ardeur que la Prusse ne tarde pas à remplir les engagements formels contractés dans les préliminaires de Nikolsburg et dans le traité de Prague au sujet du Sleswig septentrional, et tout le monde a la conviction que les districts de cette contrée seront unanimes pour demander leur rétrocession à la monarchie danoise. »

La *Gazette de Cologne* n'hésite pas à dire, au sujet de la même question, et avec une franchise digne d'être remarquée :

« Huit mois sont passés sans que l'article 5 du traité de Prague ait été exécuté, et il n'y a pas d'excuse plausible pour ce retard. Malgré ce traité, le Sleswig du nord est toujours prussien. Et on s'étonne, après cela, ou du moins on affecte de s'étonner que tous les voisins faibles de la Prusse tremblent pour leur indépendance! »

Des dépêches télégraphiques de Constantinople démentent d'une manière absolue la nouvelle que la Grèce aurait demandé à la Porte une rectification de frontières. Elles ajoutent que si pareille demande était faite au gouvernement ottoman, elle serait refusée de la façon la plus catégorique.

La situation de la Crète serait très-satisfaisante, et la dernière tentative d'agression faite

par les volontaires hellènes a été repoussée par les troupes impériales. La perte des assaillants a été très-grande.

La tranquillité la plus parfaite règne en Epire et dans les autres provinces de la Turquie.

On lit dans la *Gazette de Vienne* :

« Un ordre impérial rétablit l'institution de la garde noble hongroise. Le général comte de Haller en est nommé le chef. »

On écrit de Rome, à la date du 26 avril :

Douze soldats du bataillon des chasseurs étrangers sont morts, le 24, à Tivoli. D'autres sont gravement malades. Ce fâcheux événement a pour cause, non pas le choléra, comme le bruit en a couru, mais l'usage imprudent d'ustensiles de cuivre depuis longtemps hors d'usage.

L'*Osservatore romano* publie une Adresse revêtue de 400 signatures, que les catholiques étrangers réunis à Rome ont présentée au Pape pour protester contre les usurpateurs du pouvoir temporel de l'Eglise et contre ceux qui approuvent de pareilles usurpations.

Le gouvernement des Etats-Unis avait offert sa médiation pour amener la paix entre les belligérants dans la Plata. Nous apprenons par des lettres de Montevideo, du 15 mars, que cette proposition n'a pas été acceptée parce que les Brésiliens avaient fait des préparatifs immenses pour pouvoir attaquer les ouvrages d'Humaita dans les premiers jours d'avril.

Le gouvernement américain ne se décourage pas. Il est décidé à reprendre ses démarches, et il a l'espoir de les faire aboutir, soit que le Brésil ait obtenu la victoire, soit que le Paraguay, au contraire, ait été victorieux dans ce nouvel engagement.

D'après des avis du Mexique, reçus à New-York, Porfirio Diaz aurait occupé Puebla. On ajoute qu'il aurait fait fusiller tous les officiers de la garnison.

Samedi, avant la séance publique, les bureaux du Corps-Législatif se sont réunis pour examiner la demande d'interpellation sur les affaires du duché de Luxembourg, déposée jeudi par M. Jules Favre et plusieurs de ses collègues.

A l'unanimité de ses neuf bureaux, moins 20 voix, dit-on, réparties dans tous les bureaux, la Chambre, sur la communication d'une lettre adressée par M. le ministre d'Etat à tous les présidents des bureaux, a décidé qu'il n'y avait pas lieu d'autoriser la demande d'interpellation.

Voici le texte de la lettre de M. le ministre d'Etat :

Monsieur le président,

Vous m'avez fait l'honneur de me communiquer par dépêche la demande d'interpellations signée par MM. Jules Favre, Picard, Malzieux, J. Simon et Bethmont.

Le gouvernement éprouve le vif désir d'expliquer aux pouvoirs publics et au pays tous les faits relatifs à la question du grand-duché de Luxembourg.

Si des explications avaient été possibles, il se serait empressé de les porter à la tribune; mais des négociations favorables au maintien de la paix en Europe sont entamées et activement poursuivies par les grandes puissances.

Cette situation diplomatique impose au gouvernement de l'Empereur les plus grandes réserves; il croit donc ne pas devoir assumer la responsabilité d'un débat public prématuré.

C'est avec regret qu'en présence des émotions naturelles de l'opinion publique il propose l'ajournement de cette discussion.

Mais le Corps-Législatif a une trop haute expérience des affaires diplomatiques pour ne pas donner son approbation à cette ligne de conduite.

Le gouvernement est d'ailleurs résolu à traiter cet important sujet devant la Chambre aussitôt que les circonstances le permettront.

Pour les articles non signés : P. GODER.

Nouvelles Diverses.

On annonce que l'escadre anglaise de la Méditerranée, composée des cinq bâtiments cuirassés *Prince Consort*, *Ocean*, *Royal Oak*, *Resistance*, *Entreprise*, et du vaisseau à vapeur *Victoria*, qui porte pavillon amiral, va venir à Toulon dans les premiers jours du mois de mai.

Cette escadre est commandée par lord Clarence Paget, qui était secrétaire de l'Amirauté à l'époque des fêtes de Cherbourg et de Portsmouth, et qui a toujours montré une vive sympathie pour la France.

Pendant le séjour sur rade de l'escadre britannique, les officiers qui la composent seront autorisés à visiter, à tour de rôle, l'Exposition universelle de Paris.

— Le maréchal ministre de la guerre vient de prendre une décision importante. Un sous-lieutenant de cavalerie ayant fait périr son cheval en le fatiguant pour son usage personnel et en dehors du service, le maréchal a pris un arrêté déclarant que cet officier serait tenu de payer à l'Etat une somme de 700 francs, prix du cheval dont il avait causé la mort.

— On mande de Berlin que la cérémonie du mariage du comte de Flandre et de la princesse Marie de Hohenzollern a eu lieu hier dans l'après-midi, conformément au programme.

— Un regrettable événement a brusquement interrompu, samedi soir, la représentation de

risa et répondit très-clairement à Faustin, avec ses grands yeux intelligents :

— Monsieur, puisque vous êtes si obligeant, permettez-moi de trotter sur vos talons.

Le levrier avait deviné en lui un saint Vincent-de-Paul des chiens perdus.

Il ne s'était pas trompé, car Faustin se dit :

— Quand on trouve une bourse et qu'on en découvre le propriétaire, on la lui rapporte, ou l'on se croirait avec raison un fripon; quand on trouve un chien, on le garde souvent, et l'on se croit un honnête homme. Moi, je ne suis pas de cet avis, attendu qu'un chien me semble infiniment plus précieux qu'une bourse.

Ramenons le chien à la maison, comme les moutons à la bergerie, ou plutôt, ramenons le chien à la bergère, car Mlle Yolande de Narcey est peut-être une délicieuse pastourelle: on doit être jolie quand on a un levrier comme celui-là. Il se peut cependant qu'elle soit laide, vieille et revêche... Eh bien! tant mieux, ma bonne action n'en sera que plus complète et plus désintéressée.

Tout en réfléchissant ainsi, il avait rebroussé chemin; Ariel le suivait comme le plus gentil de tous les pages. Ils arrivèrent ainsi tous deux rue des

Champs-Élysées.

Dès que le chien reconnut sa rue, il s'élança jusqu'à la maison de sa maîtresse. Mais comme la porte cochère était fermée et que, malgré son intelligence, il ne savait pas dire au concierge de l'ouvrir, il revint vers Faustin et le supplia de lui venir en aide, par toutes sortes de démonstrations éloquentes.

Faustin sonna et la porte de l'hôtel s'ouvrit, car c'était un fort bel hôtel qu'habitait Mlle Yolande.

— Comment! c'est Ariel! s'écria le concierge. Comme Mademoiselle va être heureuse!

Dès qu'Ariel fut dans la maison, il traversa la cour, comme l'éclair, escalada le Perron et se mit à gratter avec impatience à la porte du vestibule.

Helas! il faut le dire à la honte d'Ariel, dans la première expansion de sa joie, il oublia son bienfaiteur, et ne se montra pas plus reconnaissant qu'un homme.

Un valet de chambre en grande livrée apparut alors; mais à peine eut-il ouvert la porte du vestibule, qu'une espèce de balle élastique lui bondit au visage. C'était Ariel qui lui disait bonjour.

Dès qu'il eut rempli ce premier devoir de civilité, qui faillit coûter une dent au domestique, Ariel s'élança sur un escalier, qui se trouvait devant lui, et

l'escalada avec les bonds d'un chamois qui grimpe sur un rocher.

Après s'être assuré qu'aucune de ses dents n'était endommagée, le domestique se retourna vers Faustin. Au lieu de chercher à savoir comment Faustin avait eu l'esprit de trouver le chien qu'il avait eu la sottise de perdre, il regarda le jeune homme comme un simple visiteur et d'un air stupide qui voulait dire :

— Qu'y a-t-il pour le service de Monsieur?

Prosper avait au suprême degré l'impassibilité des domestiques de grande maison, qui ne participent en rien aux joies ou aux chagrins de leurs maîtres. Ils reçoivent avec la même indifférence l'ordre d'aller demander Strauss pour un bal, ou un ordonnateur des pompes funèbres pour un enterrement. Que leurs maîtres se marient, pleurent, chantent ou meurent, ce n'est pas leur affaire; ils sont payés pour servir à table, monter derrière la voiture, et non pas pour prendre part aux événements de la famille.

Ils se considèrent comme des automates au service de mennequins.

Prosper vit donc revenir Ariel avec une profonde indifférence. Il tourna vers Faustin ses yeux ternes

et sa figure de cire, en lui disant :

— Que désire Monsieur?

— Mais vous voyez bien, répondit Faustin avec impatience, que je ramène ce pauvre petit chien.

— Je le vois, Monsieur.

— Vous n'en êtes donc pas content?

— Ça ne me regarde pas, Monsieur.

Faustin resta immobile devant lui, comme un homme qui fait des études philosophiques.

O ma pauvre Jacqueline! O mon brave Michel! pensa-t-il; si vous aviez perdu César le chien de basse-cour, et si quelqu'un vous l'eût ramené, quels cris vous auriez poussés en annonçant cette bonne nouvelle à ma tante Hermance!

— Que désire Monsieur? répéta le valet de chambre.

— Eh parbleu! répondit Faustin, au comble de l'impatience, je demande à parler à Mlle Yolande de Narcey, la maîtresse du petit chien.

— Monsieur veut-il attendre un instant? dit Prosper, jé vais prévenir mademoiselle que Monsieur désire lui parler.

Prosper n'eut pas même l'idée d'ouvrir à Faustin la porte du grand salon qui se trouvait au rez-de-chaussée. D'abord Prosper avait rarement des idées.

la Grande-Duchesse de Gêrolstein, au théâtre des Variétés. Le deuxième acte était déjà commencé, et tous les comiques de la troupe venaient d'exécuter, avec leur verve habituelle, un des plus joyeux morceaux d'ensemble de la partition, lequel se termine par un pas humoristique que danse M. Grenier, lorsque cet artiste chancela tout-à-coup et s'écria : « Soutenez-moi, je viens de me casser la jambe ! » Le public et les acteurs, en entendant une exclamation aussi désespérée, crurent d'abord à l'une de ces plaisanteries désignées sous le nom de *cascaades*, dans l'idiome imagé des comédies, et dont les comédiens se plaisent parfois à agrémenter leurs rôles ; mais M. Grenier ayant de nouveau appelé à l'aide, avec cette énergie d'insistance que donne la douleur physique, on fut bien obligé de reconnaître qu'il s'agissait d'un accident sérieux, et tous les artistes qui se trouvaient en scène s'empresèrent de secourir leur camarade. Le rideau fut baissé, et le médecin du théâtre vint donner au blessé les soins qui lui étaient nécessaires.

Après un entr'acte assez long, et qui avait paru plus long encore au public, très-préoccupé de cet accident, trois coups furent frappés et le rideau remonta. M. Couder, en costume de général Boum, vint annoncer au public que le mal dont avait été atteint si subitement M. Grenier était une assez grave luxation du genou gauche, et que le blessé avait été transporté à son domicile. Il ajouta que la direction avait songé d'abord à faire remplacer, pour la fin de la soirée, M. Grenier par un autre de ses pensionnaires, mais qu'il devenait impossible de donner suite à ce projet, rendu à peu près inexécutable par la vive et soudaine émotion de tous les artistes.

Cette allocution, dit la *Gazette des Tribunaux*, que M. Couder termina en faisant appel à l'indulgence du public, fut fort bien accueillie, et tous les spectateurs, tristement impressionnés, quittèrent la salle sans avoir vu les deux derniers actes de la *Grande-Duchesse*.

— Dernièrement, un maçon contracta un engagement militaire : on lui demanda dans quel corps il voulait servir ?

« Dans l'artillerie, répondit-il, puisque je connais déjà le maniement du mortier. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

La société des Messageries à vapeur qui se fonde en ce moment, et qui fait un appel de fonds aux capitalistes, est destinée à donner une impulsion nouvelle aux localités qu'elle desservira. Son but principal est de relier entre-elles les localités peu éloignées, et qui n'ont pas l'espoir d'avoir de lignes ferrées. Ces mêmes localités auront un service régulier

Or, la visite d'un jeune homme ramenant un petit chien, n'avait pas été prévue dans le programme de son service ; il ne songea même pas à le traiter comme les visiteurs habituels, et le laissa dans le vestibule.

— On n'est pas poli chez Mlle Yolande, se dit Faustin ; chez ma tante Hermance, Jacqueline eût fait attendre dans le petit salon vert.

Pendant qu'il faisait ces réflexions, Prosper montait lentement l'escalier qu'avait escaladé Ariel. Il s'arrêta au premier et y retrouva le malheureux Ariel, qui se livrait à des exercices gymnastiques désespérés. Le pauvre petit chien pleurait, criait, grattait, sautait sur la porte fermée, et y traçait avec ses ongles des hiéroglyphes moins artistiques que ceux de l'obélisque.

Prosper ouvrit la porte tranquillement, et le chien s'élança jusqu'au fond de l'appartement.

Il est probable qu'Ariel fut complètement dédommagé de la réception glaciale du valet de chambre, car Prosper entendit, en traversant l'appartement, des exclamations de surprise, des cris de joie, des caresses, des baisers, qui accueillaient cet ami de la maison.

Faustin, lui, piétinait dans le vestibule, et, ne s'y

trouvant pas convenablement, il était au moment de partir, quand Prosper reparut, et s'avança vers lui de son pas tranquille et lent.

— Eh bien ! lui demanda vivement Faustin, avez-vous expliqué à votre maîtresse ?... Mais Prosper, toujours très-laconique, s'expliquait trop peu pour bien s'expliquer ; il avait sans doute fort mal et fort stupidement répondu aux questions qu'on lui avait faites, car il dit à Faustin de son air tranquille :

— Voilà ce que mademoiselle m'a chargé de vous apporter.

Il étendit vers Faustin son bras d'automate, et voulut lui remettre deux ou trois pièces d'or.

— Qu'est-ce que cela ? dit Faustin.

— La récompense, répondit tranquillement le valet.

— La récompense ! s'écria Faustin, dont toute la fierté se révolta ; la récompense honnête pour les chiens perdus... Tenez !

Et prenant les pièces d'or que lui tendait le valet de chambre, il lui jeta malhonnêtement à la figure la récompense honnête.

— La récompense ! s'écria Faustin, dont toute la fierté se révolta ; la récompense honnête pour les chiens perdus... Tenez !

Et prenant les pièces d'or que lui tendait le valet de chambre, il lui jeta malhonnêtement à la figure la récompense honnête.

— La récompense ! s'écria Faustin, dont toute la fierté se révolta ; la récompense honnête pour les chiens perdus... Tenez !

Et prenant les pièces d'or que lui tendait le valet de chambre, il lui jeta malhonnêtement à la figure la récompense honnête.

— La récompense ! s'écria Faustin, dont toute la fierté se révolta ; la récompense honnête pour les chiens perdus... Tenez !

Et prenant les pièces d'or que lui tendait le valet de chambre, il lui jeta malhonnêtement à la figure la récompense honnête.

— La récompense ! s'écria Faustin, dont toute la fierté se révolta ; la récompense honnête pour les chiens perdus... Tenez !

Et prenant les pièces d'or que lui tendait le valet de chambre, il lui jeta malhonnêtement à la figure la récompense honnête.

— La récompense ! s'écria Faustin, dont toute la fierté se révolta ; la récompense honnête pour les chiens perdus... Tenez !

Et prenant les pièces d'or que lui tendait le valet de chambre, il lui jeta malhonnêtement à la figure la récompense honnête.

— La récompense ! s'écria Faustin, dont toute la fierté se révolta ; la récompense honnête pour les chiens perdus... Tenez !

Et prenant les pièces d'or que lui tendait le valet de chambre, il lui jeta malhonnêtement à la figure la récompense honnête.

— La récompense ! s'écria Faustin, dont toute la fierté se révolta ; la récompense honnête pour les chiens perdus... Tenez !

Et prenant les pièces d'or que lui tendait le valet de chambre, il lui jeta malhonnêtement à la figure la récompense honnête.

— La récompense ! s'écria Faustin, dont toute la fierté se révolta ; la récompense honnête pour les chiens perdus... Tenez !

Et prenant les pièces d'or que lui tendait le valet de chambre, il lui jeta malhonnêtement à la figure la récompense honnête.

— La récompense ! s'écria Faustin, dont toute la fierté se révolta ; la récompense honnête pour les chiens perdus... Tenez !

Et prenant les pièces d'or que lui tendait le valet de chambre, il lui jeta malhonnêtement à la figure la récompense honnête.

— La récompense ! s'écria Faustin, dont toute la fierté se révolta ; la récompense honnête pour les chiens perdus... Tenez !

Et prenant les pièces d'or que lui tendait le valet de chambre, il lui jeta malhonnêtement à la figure la récompense honnête.

— La récompense ! s'écria Faustin, dont toute la fierté se révolta ; la récompense honnête pour les chiens perdus... Tenez !

Et prenant les pièces d'or que lui tendait le valet de chambre, il lui jeta malhonnêtement à la figure la récompense honnête.

— La récompense ! s'écria Faustin, dont toute la fierté se révolta ; la récompense honnête pour les chiens perdus... Tenez !

Et prenant les pièces d'or que lui tendait le valet de chambre, il lui jeta malhonnêtement à la figure la récompense honnête.

— La récompense ! s'écria Faustin, dont toute la fierté se révolta ; la récompense honnête pour les chiens perdus... Tenez !

Et prenant les pièces d'or que lui tendait le valet de chambre, il lui jeta malhonnêtement à la figure la récompense honnête.

— La récompense ! s'écria Faustin, dont toute la fierté se révolta ; la récompense honnête pour les chiens perdus... Tenez !

Et prenant les pièces d'or que lui tendait le valet de chambre, il lui jeta malhonnêtement à la figure la récompense honnête.

— La récompense ! s'écria Faustin, dont toute la fierté se révolta ; la récompense honnête pour les chiens perdus... Tenez !

Et prenant les pièces d'or que lui tendait le valet de chambre, il lui jeta malhonnêtement à la figure la récompense honnête.

— La récompense ! s'écria Faustin, dont toute la fierté se révolta ; la récompense honnête pour les chiens perdus... Tenez !

Et prenant les pièces d'or que lui tendait le valet de chambre, il lui jeta malhonnêtement à la figure la récompense honnête.

— La récompense ! s'écria Faustin, dont toute la fierté se révolta ; la récompense honnête pour les chiens perdus... Tenez !

Et prenant les pièces d'or que lui tendait le valet de chambre, il lui jeta malhonnêtement à la figure la récompense honnête.

— La récompense ! s'écria Faustin, dont toute la fierté se révolta ; la récompense honnête pour les chiens perdus... Tenez !

Et prenant les pièces d'or que lui tendait le valet de chambre, il lui jeta malhonnêtement à la figure la récompense honnête.

— La récompense ! s'écria Faustin, dont toute la fierté se révolta ; la récompense honnête pour les chiens perdus... Tenez !

Et prenant les pièces d'or que lui tendait le valet de chambre, il lui jeta malhonnêtement à la figure la récompense honnête.

— La récompense ! s'écria Faustin, dont toute la fierté se révolta ; la récompense honnête pour les chiens perdus... Tenez !

Et prenant les pièces d'or que lui tendait le valet de chambre, il lui jeta malhonnêtement à la figure la récompense honnête.

— La récompense ! s'écria Faustin, dont toute la fierté se révolta ; la récompense honnête pour les chiens perdus... Tenez !

Et prenant les pièces d'or que lui tendait le valet de chambre, il lui jeta malhonnêtement à la figure la récompense honnête.

— La récompense ! s'écria Faustin, dont toute la fierté se révolta ; la récompense honnête pour les chiens perdus... Tenez !

Et prenant les pièces d'or que lui tendait le valet de chambre, il lui jeta malhonnêtement à la figure la récompense honnête.

— La récompense ! s'écria Faustin, dont toute la fierté se révolta ; la récompense honnête pour les chiens perdus... Tenez !

Et prenant les pièces d'or que lui tendait le valet de chambre, il lui jeta malhonnêtement à la figure la récompense honnête.

— La récompense ! s'écria Faustin, dont toute la fierté se révolta ; la récompense honnête pour les chiens perdus... Tenez !

Et prenant les pièces d'or que lui tendait le valet de chambre, il lui jeta malhonnêtement à la figure la récompense honnête.

— La récompense ! s'écria Faustin, dont toute la fierté se révolta ; la récompense honnête pour les chiens perdus... Tenez !

Et prenant les pièces d'or que lui tendait le valet de chambre, il lui jeta malhonnêtement à la figure la récompense honnête.

— La récompense ! s'écria Faustin, dont toute la fierté se révolta ; la récompense honnête pour les chiens perdus... Tenez !

Et prenant les pièces d'or que lui tendait le valet de chambre, il lui jeta malhonnêtement à la figure la récompense honnête.

— La récompense ! s'écria Faustin, dont toute la fierté se révolta ; la récompense honnête pour les chiens perdus... Tenez !

Et prenant les pièces d'or que lui tendait le valet de chambre, il lui jeta malhonnêtement à la figure la récompense honnête.

« Les forces unies de la nation seront appelées et seront propres à garantir à l'Allemagne les bienfaits de la paix et la protection efficace de ses droits et de ses intérêts.

» Dans cette conviction, mon gouvernement aura à cœur de prévenir tout trouble de la paix européenne, par tous les moyens compatibles avec l'honneur et les intérêts de la patrie.

» Le peuple allemand, fort par son union, pourra envisager avec confiance les vicissitudes que l'avenir nous réserve, si vous, Messieurs, vous voulez m'aider, avec le patriotisme dont on a fait toujours preuve en Prusse dans les moments graves, à achever la grande œuvre de l'union nationale. »

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

Théâtre de Saumur.

Ce soir, M. H. Gillon, directeur, M^{mes} Armand, de l'Odéon, et A. Gillon, directrices de la scène, avec le concours de M^{lle} Savary, du Théâtre-Français, et de plusieurs artistes de Paris, Lille et Dijon, donneront, pour une seule fois, *les Idées de M^{me} Aubray*, comédie en 4 actes, de M. Alex. Dumas fils.

Le spectacle commencera, à 7 heures, par *le Rêve de Marguerite*, comédie en un acte.

COMPAGNIE GÉNÉRALE

DES

MESSAGERIES A VAPEUR

PARIS, 60, RUE DE LA VICTOIRE.

(Circulation des locomotives avec des trains de voyageurs et de marchandises sur les routes ordinaires.)

STATUTS DE SOCIÉTÉ ANONYME.

Capital social : 25 millions de francs.

Actions de 500 francs.

La Compagnie est autorisée à établir ses services sur 60 lignes les plus productives.

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

M. le baron de Vincent (C. R.), sénateur.

INGÉNIEUR EN CHEF DU MATÉRIEL : M. Servel, ancien ingénieur du matériel au chemin de fer d'Orléans.

Emission par séries de cinq millions.

Bénéfice assuré : devant s'élever jusqu'à 25 0/0 du capital.

Exemple : Une ligne de chemin de fer départemental de 45 kilomètres coûterait 5 millions. — Produit 2 ou 3 0/0.

Son établissement en messageries à vapeur coûtera 400,000 francs.

Le même produit devient, dès-lors, plus de 25 0/0.

Voici enfin une affaire française ! une entreprise sérieuse, pratique, d'utilité générale, HONNÊTE, s'exécutant sous les yeux des actionnaires, servant directement leurs intérêts et leur assurant des bénéfices considérables !

LA SOUSCRIPTION EST OUVERTE.

ON SOUSCRIT } A PARIS : au siège de la Société, 60, rue de la Victoire.
A SAUMUR : chez tous les banquiers.

VERSEMENTS } 50 francs en souscrivant.
75 fr. après la répartition.

Les autres versements plus tard, au fur et à mesure des besoins de la Société, à des intervalles au moins de trois mois et sans pouvoir appeler plus de 125 francs chaque fois.

Le docteur Churchill, auteur de la découverte des propriétés curatives des hypophosphites de chaux de soude, de fer, etc., dans les maladies de poitrine, vient de publier un livre contenant des observations en faveur de son traitement par un grand nombre de célébrités médicales. (Prix : 1 fr. 50, 2^e édition), chez Coccoz, 30, rue de l'École-de-Médecine, Paris. Envoi franco contre timbres-poste.

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE.

Arrondissement de Baugé.

MAIRIE DE VERNANTES.

CONSTRUCTION D'UNE ÉGLISE

Pour la commune de Vernantes.

Le Maire de la commune de Vernantes prévient les entrepreneurs de travaux publics, que le MARDI 14 MAI 1867, il sera procédé, à la Maire de Vernantes, à une heure précise de l'après-midi, à l'adjudication à forfait, sur soumissions cachetées, des travaux à exécuter pour la construction d'une Église paroissiale, Sur la mise à prix de 65.000 fr., non compris les honoraires de l'architecte.

CONDITIONS DU CONCOURS.

Tout entrepreneur de travaux de bâtiment sera admis à soumissionner, comme entrepreneur général, l'ensemble de la construction de l'Église de Vernantes, et à forfait, sur la mise à prix ci-dessus de 65.000 fr., pourvu qu'il soit porteur d'un certificat de capacité dans sa partie, n'ayant pas plus de trois mois de date, délivré par un architecte connu ou un ingénieur, et d'un certificat de moralité délivré par le Maire de sa commune.

Ces deux pièces devront être légalisées.

L'adjudicataire fournira une promesse de cautionnement, lequel cautionnement pourra être, soit en numéraire, soit immobilier. Le cautionnement en numéraire devra être du vingtième du montant des travaux. Si le cautionnement est en immeubles, ces immeubles devront présenter une valeur libre double du cautionnement en argent.

L'acte de l'un ou de l'autre de ces cautionnements devra être déposé dans la huitaine de l'approbation de l'adjudication.

La promesse de cautionnement devra être légalisée par le Maire du domicile du soumissionnaire.

La soumission sera écrite sur papier timbré.

Le rabais sera fait à raison de tant de centimes par franc et sans fraction de centimes.

Conformément à l'ordonnance du 10 mai 1829, la soumission sera renfermée seule sous une première enveloppe cachetée, portant en suscription : *Soumission*.

Les certificats de capacité et de moralité, ainsi que les pièces relatives au cautionnement, seront tous ensemble renfermés sous une même enveloppe, également cachetée, avec cette suscription : *Certificats et Cautionnement*.

Ces dernières pièces seront jointes à l'enveloppe contenant la soumission, pour le tout former un paquet qui sera lui-même mis sous une enveloppe unique portant le titre : *Soumission pour la construction de l'Église de Vernantes*.

Les paquets seront déposés sur le bureau, avant l'heure indiquée pour leur ouverture ; ils recevront un numéro d'ordre.

Aucun paquet ne sera reçu, sous quelque prétexte que ce soit, après l'ouverture de la séance.

Le premier cachet sera rompu publiquement ; il sera dressé un état des pièces contenues sous ce premier cachet ; l'état dressé, les concurrents se retireront de la salle de l'adjudication, et la commission municipale, présidée par M. le Maire, arrêtera la liste des concurrents agréés, l'architecte étant présent à la séance.

Immédiatement après, la séance redeviendra publique : le Maire annoncera la décision prise en commission. Les soumissions seront ouvertes publiquement, et le soumissionnaire qui aura fait l'offre d'exécuter les travaux aux conditions les plus avantageuses sera déclaré adjudicataire.

Si l'un des certificats produits n'était pas admis, la soumission qui l'accompagnerait ne serait pas ouverte.

Les frais de timbre, enregistrement, affi-

Annaïs SÉGALAS.

(La suite au prochain numéro.)

ches, publications, etc., et généralement tous les frais quelconques relatifs à l'adjudication, seront à la charge de l'adjudicataire.

Les concurrents pourront prendre connaissance des plans, devis, cahier des charges, etc., à la Mairie de Vernantes, tous les jours, de midi à 4 heures.

A la Mairie de Vernantes, le 15 avril 1867.

LE MAIRE,
CHAMPNEUF.

MODÈLE DE SOUMISSION.

Je soussigné (nom, prénoms et profession), demeurant à....., faisant élection de domicile à la Mairie de Vernantes, m'engage à exécuter à forfait, conformément aux plans, coupes, élévations et au cahier des charges descriptif et régulateur des paiements, les travaux de l'Église de Vernantes, moyennant un rabais de (indiquer en toutes lettres le nombre

de centimes par franc), sur la mise à prix fixée à 65,000 fr.

Je déclare avoir pris connaissance des plans et cahier des charges, auxquels je m'engage à me conformer.

Vernantes, le 1867.
(Signature.)

Sommaire de l'ILLUSTRATION du 27 avril.

Texte : Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Salon de 1867 : la manufacture impériale de Sèvres. — Un Duo, nouvelle (fin). — Fantaisie sur l'Exposition universelle, par Bertall. — La Dame qu'on ne touche pas, nouvelle. — L'avis à vapeur le Renard. — État actuel de Sébastopol. — Le Calendrier des livres (suite et fin). — Les machines à l'Exposition universelle (suite). — Goya, par M. Ch. Yriarte.

Gravures : Mim-Bou-Tayou et les principaux

personnages de sa suite. — Exposition universelle de 1867 : l'orchestre du café tunisien; costumes suédois et norvégiens. — Salon de l'Exposition des Manufactures impériales. — Fantaisie sur l'Exposition universelle, par Bertall (20 gravures). — Les événements d'Irlande : le procès des fenians. — L'avis à vapeur le Renard. — Les ruines de Sébastopol (3 grav.). — Goya, par M. Ch. Yriarte. — Rébus.

Marché de Saumur du 27 Avril.

Froment (l'h. 77 k.)	25 85	Paille de ratelier	46 82
2 ^e qualité (74 k.)	24 85	(hors barrière).	—
Seigle	16 50	Paille de litier, id.	—
Orge	13 50	Foin	62 45
Avoine (entrée)	12 —	Luzerne (les 750 k.)	58 50
Fèves	16 —	Graine de lin (70 k.)	27 —
Pois blancs	20 —	— detréfle (%/k)	100 —
— rouges	18 —	— de luzerne.	90 —
Cire jaune (50 kil.)	220 —	— de colza 65 k	26 —
Huile de noix 50 k.	72 —	— de chenevis	28 —
— de chenevis	46 —	Amandes cassées	—
— de lin	50 —	(les 100 k.)	—

COURS DES VINS (1).

BLANCS (2).

Coteaux de Saumur, 1866.	1 ^{re} qualité	70 à 80
Id.	2 ^e id.	60 à 70
Ordin., envir. de Saumur 1866,	1 ^{re} id.	42 à 50
Id.	2 ^e id.	» à »
Saint-Léger et environs 1866,	1 ^{re} id.	40 à 45
Id.	2 ^e id.	» à »
Le Puy-N.-D. et environs 1866,	1 ^{re} id.	40 à 45
Id.	2 ^e id.	» à »
La Vienne, 1866.	2 ^e id.	30 à 35

ROUGES (3).

Souzay et environs 1866.	1 ^{re} qualité	60 à 65
Champigny, 1866.	1 ^{re} id.	70 à 80
Id.	2 ^e id.	» à »
Varrains, 1866.	1 ^{re} id.	» à »
Varrains, 1866.	2 ^e id.	60 à 65
Bourgueil, 1866.	1 ^{re} qualité	60 à 70
Id.	2 ^e id.	» à »
Restigny 1866.	1 ^{re} id.	55 à 60
Chinon, 1866.	1 ^{re} id.	50 à 60
Id.	2 ^e id.	» à »

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

P. GODET, propriétaire-gérant.

M. DENIEAU, père, ancien notaire à Allonnes, désirant retirer son cautionnement, fait la présente déclaration pour se conformer à la loi. (188)

Tribunal civil de première instance de Saumur.

Etudes de M^e BODIN, avoué à Saumur, et de M^e MANDIN, notaire à Doué.

VENTE

SUR LICITATION,

EN 9 LOTS,

D'UN LOGEMENT

EN CAVES,

PLUSIEURS CAVES,

TERRAIN DESSUS,

TERRES ET VIGNES,

Situés communes de Denezé et Meigné, canton de Doué, arrondissement de Saumur, département de Maine-et-Loire.

L'adjudication aura lieu le dimanche 26 mai 1867, à midi, à la Mairie de Denezé et par le ministère de M^e MANDIN, notaire à Doué, commis à cet effet.

On fait savoir à tous qu'il appartient, qu'à la requête de Louis Aubin, cultivateur, demeurant à Chavais, commune de Denezé,

« Agissant au nom et comme subrogé-tuteur des mineurs Jacques » et Jeanne Aubin, ses neveux, » qualité qui lui a été conférée par » délibération du conseil de famille » desdits mineurs, en date du 24 » avril 1865, enregistrée, »

Ayant M^e Bodin pour avoué; Contre dame Jeanne Marchand, veuve de Jacques Aubin, en son vivant cultivateur, avec lequel elle était commune en biens, ladite dame, cultivatrice, demeurant à La Rimaudière, commune de Denezé,

Ayant M^e Labiche pour avoué; En présence du sieur François Bouché, marchand de bois, demeurant à Fosse-Bellay, commune de Cisay, au nom et comme subrogé-tuteur ad hoc desdits mineurs Aubin,

« Ou eux dûment appelés; Et en exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre le sieur Louis Aubin et la veuve Aubin, sus-nommés, par le tribunal civil de première instance de Saumur, le 21 mars 1867, enregistré et signifié à avoué,

Il sera procédé, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, par le ministère dudit M^e Mandin, notaire à Doué, à l'adjudication, aux enchères publiques, des immeubles dépendant de la communauté qui a existé entre feu ledit sieur Jacques Aubin et sa veuve, dont la désignation suit :

DÉSIGNATION.

Biens situés commune de Denezé.

PREMIER LOT.

Un logement en cave, sis à la Ri-

maudière, commune de Denezé, comprenant une cave à cheminée et son dessus, contenant 2 ares 20 centiares environ; cinq autres caves, pressoir et ses ustensiles, le tout en un même tenant, joignant au midi le chemin de la Rimaudière;

Et un petit jardin, au même lieu, contenant 60 centiares, joignant au levant Marcheteau.

Sur la mise à prix de... 600 fr.

Commune de Meigné.

2^e LOT.

Douze ares 10 centiares de terre et vigne, à la Pièce-du-Pré, joignant au levant Gaultier, au couchant et au nord Charpy.

Sur la mise à prix de... 150 »

Commune de Denezé.

3^e LOT.

Treize ares 20 centiares de vigne, situés à la Cailleterie, joignant au levant Baranger, au couchant Chauveau, et au midi M. de la Selle.

Sur la mise à prix de... 50 »

4^e LOT.

Trente-deux ares 55 centiares de terre, aux Vieillères ou Devants-de-la-Cardre, même commune, joignant au levant M. Malécot, au midi Girard, au nord Pierre Metivier.

Sur la mise à prix de... 480 »

5^e LOT.

Trente-neuf ares 60 centiares de vigne, situés à Pellegrolles, même commune, joignant au levant Vetault, au couchant Gasnault-Cognée, au midi le chemin et au nord Auge-reau.

Sur la mise à prix de... 520 »

6^e LOT.

Deux ares 80 centiares de vigne, situés au Chêne-Brulé, même commune, joignant au nord Reveiller, au midi Bourgerie, et au levant Gasnault.

Sur la mise à prix de... 20 »

7^e LOT.

Quatre ares 40 centiares de vigne, situés à la Pièce-du-Fourmy, même commune, joignant au levant Polleau, au midi Carré, et au nord Gasnault.

Sur la mise à prix de... 50 »

Commune de Meigné.

8^e LOT.

Vingt-six ares 40 centiares de terre, situés aux Mazières, joignant au nord un chemin, au midi le chemin, et au levant Marcheteau.

Sur la mise à prix de... 480 »

Commune de Denezé.

9^e ET DERNIER LOT.

Dix-sept ares 60 centia-

A reporter. 2,150 »

Report. 2,150 fr. res de terre, situés au Bois-Patée, joignant au midi Cheneveau et au levant Aubœux.

Sur la mise à prix de... 160 »

Total des mises à prix... 2,310 fr.

Pour les renseignements, s'adresser :

Soit à M^e MANDIN, notaire, dépositaire du cahier des charges;

Soit à M^e BODIN, avoué à Saumur, poursuivant la vente;

Soit à M^e LABICHE, avoué co-licitant.

Fait et rédigé par l'avoué soussigné, à Saumur, le 29 avril 1867.

R. BODIN.

Enregistré à Saumur, le avril 1867, f^o c. Reçu 1 fr. 15 c.,

décime et demi compris.

(274) Signé : PARISOT.

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE MAISON

Située au Champ-de-Repos, Composée de trois chambres, avec servitudes, et 88 ares de terrain joignant la maison.

S'adresser à M^{me} SALMON, au Pont-Foucharde, ou à M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur. (261)

Étude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

GRANDE VENTE

DE

TABLEAUX

Pour cause de départ.

Le mardi 30 avril 1867, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur, dans la maison dépendant de la succession de M^{me} veuve TESSIÉ DES SABLONS, rue de la Petite-Bouange, à la vente publique aux enchères d'un grand nombre de tableaux à l'huile, études d'après nature, pastels, peints par M. Louis de Kock, professeur de dessin du Collège de Saumur, et par M^{lles} Jeanne et Yvonne de Kock.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A CÉDER

POUR CAUSE DE DÉCÈS,

LE BEL HOTEL

DU LION-D'OR

Et la gérance de la poste aux chevaux,

A LA FLÈCHE,

C'est à cet hôtel que descendent les principales messageries et les correspondances du chemin de fer de l'Ouest.

S'adresser à M^{me} NOEL, qui l'exploite. (253)

A LOUER
Pour la Saint-Jean prochaine,
UNE MAISON
Avec cour, écurie et remise,
Située rue de l'Ancienne-Messagerie, actuellement occupée par M. Delarue.
S'adresser à M. BAILLOU DE LA BROUSSE, à Saumur. (74)

UN JEUNE HOMME de 28 ans désire un emploi dans une maison de commerce, pour la vente ou pour la comptabilité.
S'adresser au bureau du journal.

LECONS D'ANGLAIS
S'adresser à M. GAULTIER-BRIÈRE, rue des Payens, n° 26, à Saumur.

SPÉCIALITÉ
de
PAPIERS PEINTS.
Grand Assortiment de

HAUTE NOUVEAUTÉ,
Depuis 15 centimes le rouleau et au-dessus.

CHEVILLOT,
Rue d'Orléans, 50, Saumur.

LE VERT
DE LA PRAIRIE PONNEAU
Près et par la Gare des Marchandises du chemin de fer de Saumur,
SERA OUVERT LE 1^{er} MAI 1867.

Les personnes qui désirent mettre leurs chevaux au vert dans cette prairie sont priées de s'adresser à M. Ch. MILSONNEAU, négociant, rue Royale, à Saumur, et, sur la prairie, au garde.
Prix pour un mois : 30 francs, et 1 franc pour le garde.
On paiera en entrant. (265)

BOURSE DE PARIS.						
RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 27 AVRIL.			BOURSE DU 29 AVRIL.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	67 50	1 65	»	67 50	»	»
4 1/2 pour cent 1852.	96 »	1 10	»	96 25	»	25 »
Obligations du Trésor.	450 »	»	»	455 »	5 »	»
Banque de France.	3360 »	20 »	»	3345 »	»	15 »
Crédit Foncier (estamp.)	1360 »	40 »	»	1380 »	20 »	»
Crédit Foncier colonial	550 »	»	»	550 »	»	»
Crédit Agricole	585 »	5 »	»	605 »	20 »	»
Crédit industriel	615 »	6 25	»	640 »	25 »	»
Crédit Mobilier	393 75	31 25	»	396 »	»	3 75
Comptoir d'esc. de Paris.	725 »	30 »	»	735 »	10 »	»
Orléans (estampillé)	850 »	33 75	»	845 »	»	5 »
Orléans, nouveau	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes)	1145 »	60 »	»	1140 »	»	5 »
Est.	525 »	15 »	»	532 50	7 50	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	887 »	31 25	»	885 »	»	2 50
Lyon nouveau.	»	»	»	»	»	»
Midi.	547 50	15 »	»	549 75	1 25	»
Ouest	525 »	»	»	530 »	5 »	»
C ^e Parisienne du Gaz	1470 »	70 »	»	1467 50	»	2 50
Canal de Suez	335 »	5 »	»	342 50	7 50	»
Transatlantiques.	400 »	40 »	»	395 »	»	5 »
Emprunt italien 5 0/0.	48 »	2 80	»	47 90	»	10 »
Autrichiens	380 »	28 75	»	385 »	5 »	»
Sud-Autrich.-Lombards.	382 50	32 50	»	380 »	»	2 50
Victor-Emmanuel	65 »	5 »	»	65 »	»	»
Romains.	62 »	3 75	»	70 »	8 »	»
Crédit Mobilier Espagnol.	245 »	30 »	»	235 »	»	10 »
Saragosse	100 »	12 50	»	90 »	»	10 »
Séville-Xérès-Séville	29 »	2 »	»	30 »	1 »	»
Nord-Espagne.	82 50	2 50	»	90 »	7 50	»
Compagnie immobilière.	217 50	20 »	»	202 50	»	15 »

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	309 »	»	»	»	313 »	»	»
Orléans	306 25	»	»	»	306 25	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	304 50	»	»	»	305 »	»	»
Ouest	302 »	»	»	»	304 50	»	»
Midi.	302 »	»	»	»	305 »	»	»
Est.	303 »	»	»	»	307 »	»	»

Saumur. P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 18 LE MAIRE,